

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.627.001.1 DU 29 AVRIL 1992

Bascules pèse-palettes à équilibre automatique AIMO modèles DOMINATOR 1 et DOMINATOR 3

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société AIMO, 8, rue Jacquard, 69680 Chassieu.

CARACTERISTIQUES

Les balances pèse-palettes à équilibre automatique AIMO modèles DOMINATOR 1 ou 3 comprennent les dispositifs suivants :

- un dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS1C ou IDS3 objet de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.017.1 du 11 mars 1992 (1) dont le dispositif équilibreur et transducteur de charge est constitué par 4 capteurs à jauges de contrainte de l'un des modèles suivants :
 - capteurs ATEX type CIA 3000 objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 83.4.05.651.5.3 du 7 juillet 1983
 - capteurs SCALME type S30 D/X objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 89.4.02.651.5.3 du 28 avril 1989
- un dispositif récepteur de charge constitué par un support en forme de "U" qui s'adapte sur les fourches de levage d'un transpalette manuel,
- un dispositif contrôleur de niveau.

Les caractéristiques métrologiques sont fixées comme suit :

- portée maximale : 500 kg à 1 200 kg
- échelon : ≥ 500 g
- nombre maximal d'échelons : 1 200.

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1992, page 555.

SCELLEMENTS

Ils sont constitués, outre ceux du mesureur qui protègent l'ouverture de son boîtier, par ceux de l'inclinomètre et du boîtier de raccordement. Les schémas annexés à la présente décision précisent ces dispositifs.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Les balances AIMO modèles DOMINATOR 1 et 3, intégrées à un chariot de manutention manuel, sont destinées au pesage de palettes de dimensions maximales 1 200 mm x 1 200 mm.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments de pesage concernés par la présente décision porte le numéro et la date figurant dans son titre.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif mesureur, à proximité des résultats de pesage, lorsque ce dernier n'est pas muni de dispositifs de scellements interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure et aux réglages du dispositif contrôleur de niveau.

DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.



VALIDITE

La présente décision est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Les balances pèse-palettes **DOMINATOR 1** et **DOMINATOR 3** peuvent également être commercialisées sous la marque **ARPEGE**.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 5682-1.

Schémas n°s 5682-2 et 3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,
J. HUGOUNET



NOTICE DESCRIPTIVE

Bascules pèse-palettes à équilibre automatique AIMO modèles DOMINATOR 1 et 3

1 - PRESENTATION

La bascule modèle DOMINATOR 1 ou 3 est constituée par un système de pesage intégré à un transpalette manuel.

Le système de pesage est composé de :

- un dispositif récepteur de charge qui s'adapte sur les fourches de levage du transpalette par l'intermédiaire de quatre capteurs à jauges de contraintes SCAIME S30 ou ATEX modèle CIA 3000,
- un pupitre monté sur le bâti de l'appareil de manutention et qui regroupe les éléments suivants :
 - une valise amovible, mais solidaire du transpalette par l'intermédiaire du câble capteurs (mesureur de charge IDS1C ou IDS3),
 - un module d'alimentation par batterie,
 - un dispositif contrôleur de niveau.

2 - FONCTIONNEMENT

2.1. Dispositif mesureur de charge

Le fonctionnement du dispositif mesureur de charge est identique à la version IDS1C à trois touches ou IDS3 type valise.

2.2. Alimentation

L'autonomie du transpalette peseur est assurée par un bloc d'alimentation composé par une batterie de 12 V et 15 A/h située au dos de la valise.

Un système de surveillance coupe l'alimentation en-dessous d'un seuil de décharge (tension inférieure à 11,8 V).

Le dispositif chargeur de batterie se connecte à la tension secteur. Le voyant témoin de charge clignote durant la phase de charge (12 heures). Durant cette phase, la bascule ne peut être utilisée.

2.3. Dispositif contrôleur de niveau

La bascule DOMINATOR peut être équipée d'un dispositif contrôleur de l'inclinaison à fonctionnement automatique qui interdit toute opération de pesage lorsque le dénivèlement de l'instrument est supérieur à 2,0 %. Dans ce cas, l'impression devient impossible (DOMINATOR 3) ; le voyant avec mention "VOYANT ECLAIRE PESAGE AUTORISE" s'éteint, et sur l'affichage principal apparaît le message : "INCLIN".

Le système de détection de l'inclinaison est fixé sur la colonne et est muni d'un dispositif de plombage.



■ N° 5682-1

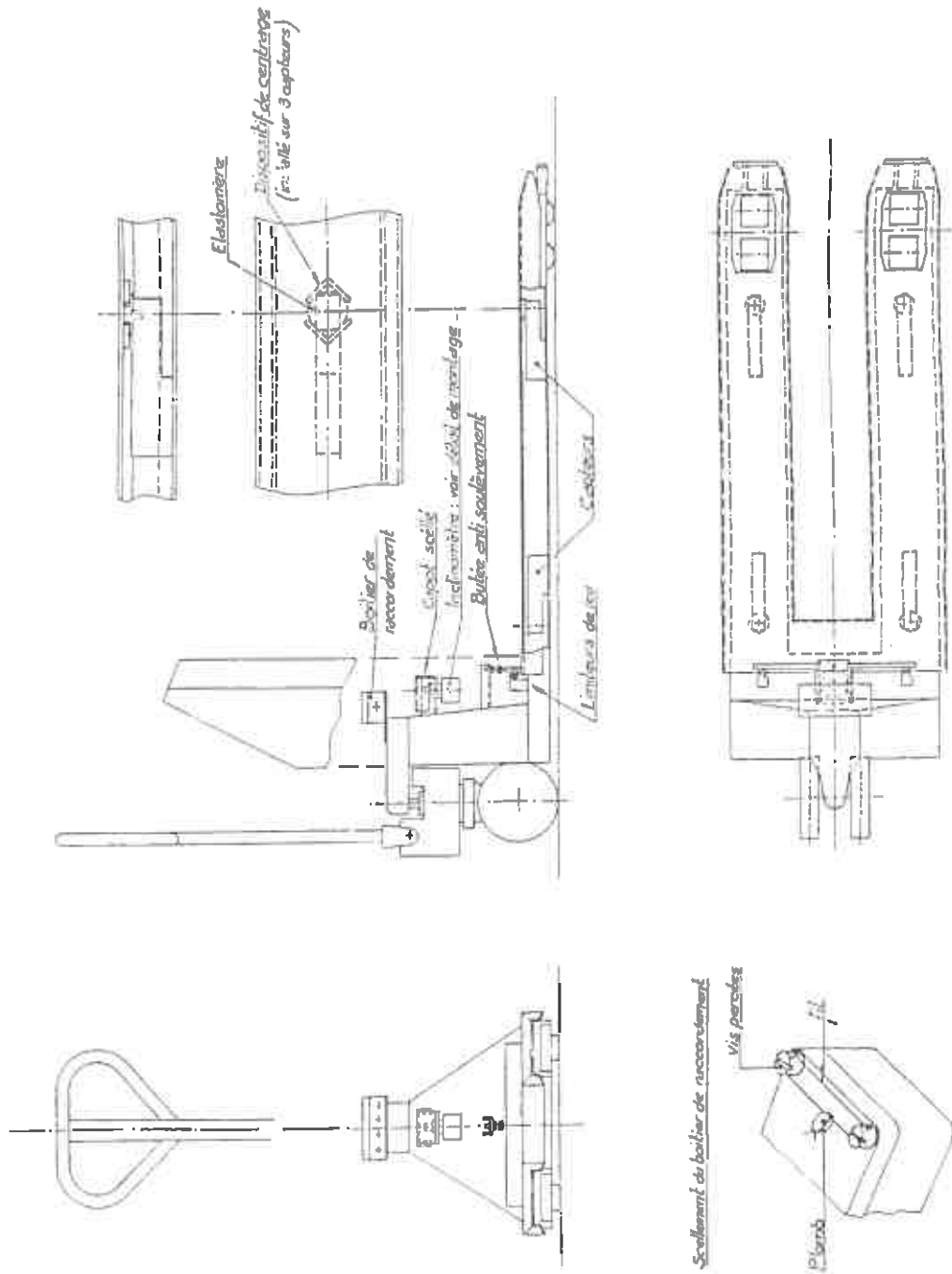
BASCULES PESE-PALETTES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE AIMO DOMINATOR 1 ET 3



■ N° 5682-2

BASCULES PESE-PALETTES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE AIMO DOMINATOR 1 ET 3

Schéma de principe



■ N° 5682-3

BASCULES PESE-PALETES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE AIMO DOMINATOR 1 ET 3

Montage et scellement de l'inclinomètre

